

**Université de Lausanne / Faculté de Biologie et Médecine
Lausanne**

**Rapport au Groupe de Pilotage sur la vérification des dépenses
de service, des fonds de tiers et des frais professionnels pour l'exercice 2005**

SOMMAIRE

1	RAPPEL DU CONTEXTE	3
1.1	Situation initiale	3
1.2	Mandats	4
1.3	Démarche du contrôle	5
1.4	Groupe de Pilotage	6
2	CARTOGRAPHIE DES FONDS	7
2.1	Université de Lausanne	7
2.1.1	Classification des Fonds	7
2.1.2	Sélection des Fonds	8
2.1.3	Achats de biens et services	8
2.1.4	Résultat de nos contrôles	8
3	NOTES DE FRAIS	9
3.1	Université de Lausanne	9
3.1.1	Sélection des Notes de Frais	9
3.1.2	Résultat de nos contrôles	11
4	PAIEMENTS A DOUBLE	12
5	REVUE DU SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE	13
5.1	Université de Lausanne	13
5.1.1	Constat sur le système de contrôle interne	13
6	CONCLUSIONS	14

1 RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 Situation initiale

En avril 2006, l'affaire du chef de service de Neurologie éclatait aux Hospices Cantonaux Vaudois et le Conseil d'Etat décidait, le 3 mai 2006, de faire procéder à un audit particulier des Fonds gérés par les Hospices Cantonaux Vaudois.

La définition des Fonds peut se définir comme suit : « un Fonds est, selon sa classification, une réserve affectée dans le but de financer des activités de recherche, des travaux d'entretien et de rénovation, de réaliser des activités spécifiques. **Le financement de ces Fonds est assuré soit par la Confédération dans le cadre des Fonds nationaux de la recherche, soit par des financements privés. En aucune façon, ces Fonds ne sont alimentés par le budget courant de l'institution.**

Pour mener à bien cette démarche d'audit des Fonds et des remboursements de Notes de Frais, un Groupe de pilotage a été constitué.

Au fur et à mesure de l'audit des Fonds et Notes de Frais des Hospices Cantonaux Vaudois, il s'est avéré judicieux d'étendre l'audit à l'Université de Lausanne. En effet, la collaboration constante entre les Hospices Cantonaux Vaudois et l'Université de Lausanne – plus particulièrement la Faculté de Biologie et de Médecine - engendre la prise en charge de dépenses soit par une entité, soit par l'autre, voire pour un projet commun, par les deux entités.

Pour permettre d'avoir une vue d'ensemble de la problématique de la gestion des Fonds et du remboursement des Notes de Frais, le Conseil d'Etat a donc décidé - dans sa séance du 21 juin 2006 – d'étendre le mandat d'audit à la Faculté de Biologie et de Médecine de l'Université de Lausanne.

Au 31 décembre 2005, l'Université de Lausanne gérait et administrait 1'080 Fonds – dont 414 Fonds de la Faculté de Biologie et de Médecine - indépendamment des comptes d'exploitation de l'institution, selon les mêmes principes que les Hospices Cantonaux Vaudois.

1.2 Mandats

Pour l'Université de Lausanne, la nature des travaux que vous nous avez demandé de réaliser a été formalisée dans notre offre du 16 août.

Université de Lausanne

Procéder à des contrôles par sondages sur les dépenses des Fonds institutionnels de la Faculté de Biologie et de Médecine, des autres dépenses de service et des frais professionnels, dans le but :

- a) de vérifier l'utilisation des Fonds pour l'année 2005, y compris les dépenses de services et les frais professionnels payés par le biais de ces Fonds, en s'assurant notamment que les mêmes dépenses ne soient pas payées à la fois par l'Université et les Hospices cantonaux (risque de paiement à double) ;
- b) de proposer des mesures d'amélioration, cas échéant, du contrôle interne ;
- c) d'examiner le bien-fondé des dépenses professionnelles pour l'année 2005 et mener, cas échéant, l'audition des collaborateurs.

D'entente avec le Groupe de Pilotage, nos travaux ont été axés uniquement sur les comptes de l'exercice 2005, excluant de fait la situation actuelle de l'Université.

Champs exclus des mandats

Le Groupe de pilotage a décidé d'exclure du champ du mandat les Fonds qui dépendent exclusivement de la Confédération (Fonds nationaux de recherche), les charges de salaires et les recettes. Les Fonds qui ne sont pas gérés par la Faculté de Biologie et de Médecine sont exclus des contrôles.

1.3 Démarche du contrôle

Pour les deux Institutions, les Hospices Cantonaux Vaudois et la Faculté de Biologie et de Médecine de l'Université de Lausanne, la démarche de contrôle a été similaire, le travail effectué se répartissant ainsi :

	Hospices cantonaux	Université de Lausanne
a) dresser la cartographie des Fonds	PwC	PwC
b) contrôler les dépenses des Fonds	PwC	PwC
c) contrôler les remboursements des Notes de Frais	PwC	PwC
d) rechercher des éventuels paiements à double	PwC	PwC
e) revoir le système de contrôle interne	PwC	PwC
f) lister les cas à investiguer	PwC	PwC
g) mener des investigations approfondies	délégué au CCF ¹⁾	PwC
h) auditionner les personnes concernées	délégué au CCF ¹⁾	PwC

Le Groupe de Pilotage a décidé de modifier le déroulement des deux missions d'audit. En effet, PricewaterhouseCoopers n'avait pas immédiatement les ressources - dans un cadre budgétaire acceptable - pour mener simultanément les investigations approfondies et les auditions des personnes concernées aux Hospices Cantonaux Vaudois et à la Faculté de Biologie et de Médecine. Le Groupe de Pilotage a donc décidé, de manière pragmatique, de déléguer les investigations approfondies et les auditions des personnes dépendant des Hospices Cantonaux Vaudois au Contrôle cantonal des finances.

¹⁾ CCF : Contrôle cantonal des finances

1.4 Groupe de Pilotage

La composition du Groupe de Pilotage était la suivante :

Université de Lausanne

Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon
Cheffe du département de la Formation et de la Jeunesse

Monsieur Christian Pilloud,
Directeur Général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur

Contrôle cantonal des finances

Mme Marinette Kellenberger, Cheffe du Contrôle cantonal des finances

Hospices Cantonaux Vaudois

Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, Chef du département de la Santé et de l'action sociale

Monsieur Bernard Decrauzat, Directeur général HCV

Monsieur Oliver Peters, Collaborateur personnel du Chef du département

PricewaterhouseCoopers

Monsieur Dominique Lustenberger, Associé, responsable du Siège de Lausanne
Monsieur Stéphane Jaquet, Senior Manager, Audit

Monsieur Dominique Arlettaz
Recteur de l'Université de Lausanne

Monsieur Henry Isler
Directeur des affaires universitaires

Monsieur Thierry Bonard, Chef de service adjoint

Monsieur Jean-François Vernetti, Directeur, Litiges & Investigations
Monsieur Dominique Perron, Senior Manager, Contrôle interne

PricewaterhouseCoopers a participé aux séances du Groupe de Pilotage les 21 juillet, 21 et 28 août, 5, 19 et 26 septembre, 10 et 24 octobre, 6, 14 et 20 novembre.

2 CARTOGRAPHIE DES FONDS

2.1 Université de Lausanne

2.1.1 Classification des Fonds

Le budget total de l'Université de Lausanne a été de 340,5 millions de francs pour l'année 2005. Pour cette même année, le total des dépenses à charge des Fonds s'est élevé à 70,8 millions de francs représentant le 20,8 % du total du budget, dont 12,3 millions de francs pour les achats de biens et services et les frais. Pour la Faculté de Biologie et Médecine, les dépenses totales de l'exercice 2005 se sont élevées à 22,2 millions de francs et les recettes à 23,6 millions de francs.

Le système comptable de l'Université de Lausanne gère 1'081 Fonds de toute nature et permet de rattacher analytiquement les charges aux revenus de différents financements. Parmi ceux-ci, 414 Fonds sont directement rattachés à la Faculté de Biologie et de Médecine (FBM), les autres Facultés recensant donc 667 Fonds, qui n'ont fait l'objet d'aucun contrôle.

Pour l'exercice 2005, la situation était la suivante :

	DEPENSES						RECETTES
	charges de personnel	achats de biens et services	amortissements	Subventions nettes	Attributions nettes	Total	Produits
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Comptes de l'UNIL	202'730'278	78'689'679	271'314	41'727'640	22'978'871	346'397'782	353'504'328
Budget courant	167'063'934	66'353'088	131'284	37'985'182	4'063'500	275'596'988	275'596'988
Comptes de Fonds	35'666'344	12'336'591	140'030	3'742'458	18'915'371	70'800'794	77'907'340
dont Fonds FBM	13'353'506	6'468'859	6'434	234'607	2'075'649	22'196'840	23'664'775
En % des Comptes de Fonds	37,44 %	52,43 %	4,59 %	6,26 %	10,97 %	31,35 %	33,37 %

2.1.2 Sélection des Fonds

La Faculté de Biologie et de Médecine gère 414 Fonds actifs en 2005. D'entente avec le Groupe de Pilotage, nous avons sélectionné les 68 Fonds parmi les plus importants gérés par 35 collaborateurs différents, excluant de notre contrôle tous les Fonds sans mouvement ou financés par la Confédération.

	Nombre de Fonds	Dépenses
Fonds de la Faculté de Biologie et de Médecine	414	CHF 22'196'840
dont Fonds sélectionnés pour l'audit	68	5'626'448

2.1.3 Achats de biens et services

Pour ces 68 Fonds sélectionnés, nous avons contrôlé 1'240 factures d'achats de biens et services représentant une dépense totale de CHF 1'293'966.

2.1.4 Résultat de nos contrôles

A ce jour, un seul collaborateur doit encore fournir des justifications pour des dépenses enregistrées sur un Fonds. Le cas en suspens pourrait déboucher sur une procédure pénale.

3 NOTES DE FRAIS

3.1 Université de Lausanne

Pour les Notes de Frais de l'Université de Lausanne, il y a quatre moyens de procéder à leur paiement, le 1^{er} par la comptabilité de la Caisse, le 2^{ème} par la saisie au niveau des Salaires, le 3^{ème} par paiement de relevé de cartes de crédit et le 4^{ème} par l'enregistrement d'une facture fournisseur.

Il y a lieu de relever que l'Université de Lausanne ne dispose pas de formulaire standard pour décompter et rembourser les Notes de Frais, à l'exception du formulaire de l'Etat de Vaud, pas toujours adapté à la situation. Le nombre et la diversité des règlements de gestion des Fonds empêchent les services comptables de procéder systématiquement au contrôle du bien-fondé de la dépense. En fait, le responsable du Fonds a beaucoup de latitude dans la gestion de son Fonds, parfois même sans propre règlement lorsqu'il s'agit de Fonds libres, ce qui rend difficile et long les contrôles par les services financiers de l'Université.

3.1.1 Sélection des Notes de Frais

La démarche retenue pour la Faculté de Biologie et de Médecine a consisté à sélectionner les 25 collaborateurs qui ont eu les remboursements de Notes de Frais les plus élevés pour l'année 2005. Ces 25 collaborateurs se recourent avec les collaborateurs contrôlés dans le cadre des Fonds.

En 2005, le montant total remboursé à ces 25 collaborateurs s'est monté à CHF 312'528, ce qui représentait 376 Notes de frais.

Le montant maximum de remboursement de Notes de Frais à un seul collaborateur s'est élevé à CHF 32'409 pour 31 Notes de Frais et le montant le moins élevé à 5'219 pour 1 seule Notes de Frais, ceci pour toute l'année 2005.

	Nombre de notes de frais Total	Montants en francs suisses Total
Collaborateur no 1	31	32'409
Collaborateur no 2	35	31'556
Collaborateur no 3	50	28'247
Collaborateur no 4	14	18'379
Collaborateur no 5	26	15'505

	Nombre de notes de frais Total	Montants en francs suisses Total
Collaborateur no 6	17	14'938
Collaborateur no 7	2	14'205
Collaborateur no 8	19	13'703
Collaborateur no 9	4	13'089
Collaborateur no 10	13	12'528
Collaborateur no 11	18	12'154
Collaborateur no 12	14	10'972
Collaborateur no 13	1	10'000
Collaborateur no 14	2	9'860
Collaborateur no 15	26	9'182
Collaborateur no 16	21	8'904
Collaborateur no 17	5	7'742
Collaborateur no 18	9	7'199
Collaborateur no 19	11	6'914
Collaborateur no 20	6	6'691
Collaborateur no 21	26	6'212
Collaborateur no 22	7	5'686
Collaborateur no 23	7	5'633
Collaborateur no 24	11	5'601
Collaborateur no 25	1	5'219
Total	376	312'528

3.1.2 Résultat de nos contrôles

Sur les 35 collaborateurs – Fonds et Notes de Frais contrôlées en détail, nous avons auditionné 14 professeurs et collaborateurs, CHUV et UNI, concernés par des demandes éventuelles de remboursement et sommes arrivés à la conclusion que 12 d'entre eux pouvaient devoir procéder à des remboursements de montants indûment touchés, montant évalué à ce jour à CHF 8'900 au total en regard de CHF 312'528 remboursés.

Les irrégularités, abus ou simplement erreurs en matière de demandes de remboursement de frais, constatés à la suite de l'audition de ces 12 professeurs, sont à considérer à des degrés divers de gravité :

Abus pouvant être imputés à un manque de directives précises

- Ils se réfèrent en majeure partie à des pourboires au restaurant ainsi qu'à des dépenses d'ordre privé lors de séjour à l'hôtel (CHF 385)

Abus entièrement imputables à l'intéressé

- Ils émanent de collaborateurs abusant des notes de taxi, de parking et d'abonnement général des CFF (3'562)

Demandes de remboursement abusives lors de déplacements privés

- Il s'agit, par exemple, d'un collaborateur qui se rend à des congrès depuis un lieu de villégiature, ou de frais de parking et de location de voiture indus (CHF 498)

Demandes de remboursement abusives lors de voyages avec un conjoint ou un collègue

- Elles émanent de collaborateurs ne déduisant pas les frais de leur épouse pour le supplément de la chambre ni pour les repas lors de séjours à l'hôtel et d'un collaborateur qui soumet une demande de remboursement pour la totalité de son séjour à l'hôtel alors qu'une partie des frais est prise en charge par un collègue partageant sa chambre (CHF 1'619)

Demandes de remboursement à double

- Elles s'appliquent à des collaborateurs soumettant des demandes de remboursement sur la base de différents justificatifs pour le même déplacement ou d'un collaborateur demandant à l'Université le remboursement de frais qui lui sont également restitués par l'organisation des congrès (CHF 1'717)

Fournisseurs payés à deux reprises

- Nous avons relevé deux factures payées à double à une agence de voyages découlant uniquement d'erreurs comptables (CHF 1'127)

Laxisme de certains professeurs pour la diminution de frais de voyage

- Il est étayé par des membres du corps enseignant qui renoncent à réclamer des taxes de transport ensuite de l'annulation d'un vol ou de se faire rembourser les frais lors de congrès où ils sont invités.

4 PAIEMENTS A DOUBLE

Hospices Cantonaux Vaudois et Université de Lausanne

Du fait que de nombreux remboursements de Notes de Frais comptabilisés aux Hospices Cantonaux Vaudois sont effectués sur la base de photocopies, le Groupe de pilotage a décidé d'effectuer des contrôles croisés entre les deux Institutions.

Sur la base d'une sélection de 109 paiements aux Hospices Cantonaux Vaudois - justifiés uniquement par une photocopie- nous avons initié des contrôles à l'Université par retrouver des éventuels cas de paiement à double.

Notre première sélection à l'Université a été de faire une recherche automatique basée sur la similitude des montants. Pour les 109 pièces des Hospices Cantonaux Vaudois, nous avons trouvé plus de 12'000 pièces avec des montants identiques ! Devant l'importance des 12'000 pièces, et pour des raisons évidentes, nous avons décidé de sélectionner les dépenses supérieures à CHF 8'000, ce qui a réduit le nombre de paiement similaire à 109 pièces, qui, elles, ont été intégralement vérifiées.

En finalité, nous n'avons décelé aucun paiement à double entre les Hospices Cantonaux Vaudois et l'Université de Lausanne pour les collaborateurs et les pièces contrôlés.

5 REVUE DU SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE

5.1 Université de Lausanne

5.1.1 Constat sur le système de contrôle interne

Les résultats de nos travaux ont démontré que les contrôles actuels se situent au niveau de la comptabilité, apportent de la sécurité dans une juste mesure, mais demandent beaucoup d'efforts administratifs.

Une revue et une mise à jour du Système de Contrôle Interne est actuellement en cours au sein de l'Université et le Rectorat a déjà émis de nouvelles directives en vigueur au 1 août 2006.

Afin d'augmenter l'efficience et l'efficacité du SCI et d'alléger le travail de contrôle effectué par le service comptable, les actions suivantes devraient être prises:

1. L'introduction de formulaires uniformisés et explicites séparant les frais à rembourser directement au personnel de l'Université et les factures à régler aux fournisseurs tels qu'agences de voyages, hôtels et les frais divers de matériel informatique ou autre.
Des informations détaillées sur les dates de voyage, vacances, durée de séminaire devraient être indiquées.
2. L'introduction d'un contrôle systématique de conformité et de bien-fondé par le responsable hiérarchique et confirmé par une contre-signature sur le formulaire mentionné en point 1. La délégation de contrôle devrait être limitée et les règles de séparation des tâches respectées.
3. L'établissement d'une réglementation uniformisée et plus précise relative aux frais et dépenses à charger des fonds FBM ou institutionnels.

6 CONCLUSIONS

Notre mandat consistait à vérifier – pour les comptes de l'exercice 2005 uniquement - l'utilisation des Fonds de la Faculté de Biologie et de Médecine de l'Université de Lausanne, dont le financement est assuré par des financements privés, soit hors budget courant de l'institution. Les dépenses de l'exercice 2005 à charge des 1'080 Fonds de l'Université représente un montant total de CHF 70,8 millions, dont CHF 22,2 millions pour 414 Fonds de la Faculté de Biologie et de Médecine. A titre de comparaison, le total des dépenses de l'Université se monte pour la même période à CHF 346,4 millions.

Dans le cadre de notre mandat, nous avons exclu les 302 Fonds de la Faculté de Biologie et de Médecine qui sont financés par des Fonds de la Confédération ou servent exclusivement à payer des salaires. Sur les 112 Fonds restants, nous avons sélectionné 68 Fonds parmi les plus importants représentant le 84 % des dépenses. En parallèle, les Notes de Frais de 25 collaborateurs ont également été sélectionnées selon l'importance de leurs dépenses.

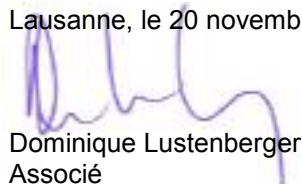
Nous avons donc été amenés à revoir de très nombreuses pièces comptables – 1'616 pièces - aussi bien pour des achats de biens et services que pour le remboursement de notes de frais. Les nombreux contrôles que nous avons effectués n'ont pas permis de découvrir des cas d'irrégularités systématiques, mais plutôt des manquements aux respects des règles usuelles en la matière. A ce jour, un seul cas reste en suspens. Aucun cas de paiement à double entre les Hospices Cantonaux Vaudois et la Faculté de Biologie et de Médecine n'a été constaté.

Néanmoins, sur la base de nos contrôles, nous avons relevé certaines lacunes dans les procédures de contrôle interne de la gestion des Fonds, mais comme les services comptables effectuent de nombreux contrôles, les erreurs, irrégularités ou abus sont très réduits, puisque sur les 1'616 pièces comptables analysées en détail, nous ne relevons que 30 pièces discutables. Néanmoins, certains cas nécessiteront un traitement approprié par les autorités de tutelle de l'Institution.

Nous tenons à relever que les membres des services comptable et financier de l'Institution ont collaboré de manière ouverte à notre démarche et nous les remercions de leur collaboration et de leurs efforts. Nous remercions les membres du Groupe de Pilotage, la Direction générale, les Directeurs administratifs et les Collaborateurs du service des finances des deux Institutions de leur disponibilité et de leur collaboration durant le déroulement de notre mission.

Nous formulons les réserves d'usage pour le cas où des éléments ne nous auraient pas été remis.

Lausanne, le 20 novembre 2006


Dominique Lustenberger
Associé


Stéphane Jaquet
Senior manager